

ARRETE n° 2019-21 RELATIF AU BUREAU DE VOTE**CONSEIL DE FACULTE
LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES****Collège A, B et BIATSS
Lundi 11 mars 2019**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines modifiés par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté 2019-08 du 5 février 2019 relatif à l'élection partielle de représentants du personnel au conseil de Faculté Lettres, langues et sciences humaines pour les collèges A, B et BIATSS.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :**

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du lundi 11 mars 2019 relatif à l'élection de représentants du personnel au Conseil de Faculté Lettres, langues et sciences humaines pour les collèges A, B et BIATSS se compose comme il suit :

- Bureau de vote de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines - Bâtiment A, 1^{er} étage, bureau 4 - 11, boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01 (Ouvert le lundi 11 mars 2019 de 9h à 17h)

Présidente : Christine GHEYSENS

Assesseures : Marie MOISDON – - Catherine TESSIER

Fait à Angers, le 1^{er} mars 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé